Evere, le 18 avril 2024

Interpellation

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne: Hissage du drapeau palestinien à la maison communale d'Evere

Notre groupe fût surpris, dernièrement, en apprenant via la presse et par l'interrorgation de nombreux everois que le drapeau Palestinien a été mis à l'honneur au devant de la maison communale, l'édifice public représentant par excellence notre commune, mais aussi notre communauté éveroise. C'est en effet là que se réunissent les élus de tous les Everois en conseil communal, lieu de notre démocratie

Nous apprenons aussi par la presse et par vos vidéos publiées sur les réseaux sociaux, que cette décision fût prise par le Monsieur le Bourgmestre seul et que vous en assumez l'entière responsabilité; une partie de votre majorité s'est d'ailleurs insurgée contre cette initiative.

Nous ne reprendrons pas toute l'histoire de ce drapeau hissé à la surprise de tous, puis arraché la nuit, puis remis à l'honneur … puis remplacé après quelques jours par le drapeau de la République du Congo pour sans doute justifier de l'envie de soutenir tous les peuples du monde en guerre.

Nous comprenons l'horreur de cette guerre et la sensibilité de tous au regard des souffrances des nombreux civils des deux camps, comme nous l'avions souligné au travers de la proposition d'adaptation par notre collègue Monsieur Alain Vander Elst de la proposition de motion de Monsieur Alessandro Zappala (Chef de Groupe Liste du Bourgmestre) relative à la situation au Proche-Orient et à la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Cependant, si ce drapeau palestinien a été arraché la nuit de sa mise en place, c'est que la mise en place de ce symbole a dû rendre plus d'un citoyen furieux. Oui, cette décision que nous qualifions de malheureuse, pourrait entraîner des tensions au sein de notre communauté everoise. Ce n'est pas le déroulement de cette histoire qui est important, mais le fait que ce drapeau Palestinien a été hissé sans accord de majorité par le conseil communal en ajoutant des tensions inutiles entre les habitants de notre belle commune.

Notre groupe MR Evere se questionne donc sur cette prise de décision subite, unilatérale et appelle une demande de réflexion, voire une prise de position par le conseil communal sur la méthode choisie, voire imposée par Monsieur le Bourgmestre, pour décider de mettre en place ce drapeau palestinien devant la maison communale dans un contexte particulièrement tendu au niveau international.

En effet, et à tout le moins, il nous semble indispensable qu'une telle décision fasse l'objet d'une proposition du Collège suivie d'un vote par le Conseil Communal à la majorité simple. Nous proposons d'en débattre sereinement lors de ce prochain Conseil Communal.

Notre groupe s'interroge également sur la réglementation en matière de pavoisement des édifices publics: quels sont les drapeaux autorisés à être mis à l'honneur, quel niveau de pouvoir peut d'initiative choisir de hisser un drapeau, peut-on hisser les drapeaux d'autres nations que la Belgique, si oui dans quelle conditions? Est-ce le conseil communal dans un débat démocratique qui décide? Serait-il possible d'éclairer le Conseil Communal sur ces points?

Veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Michotte
Conseiller communal MR-Evere